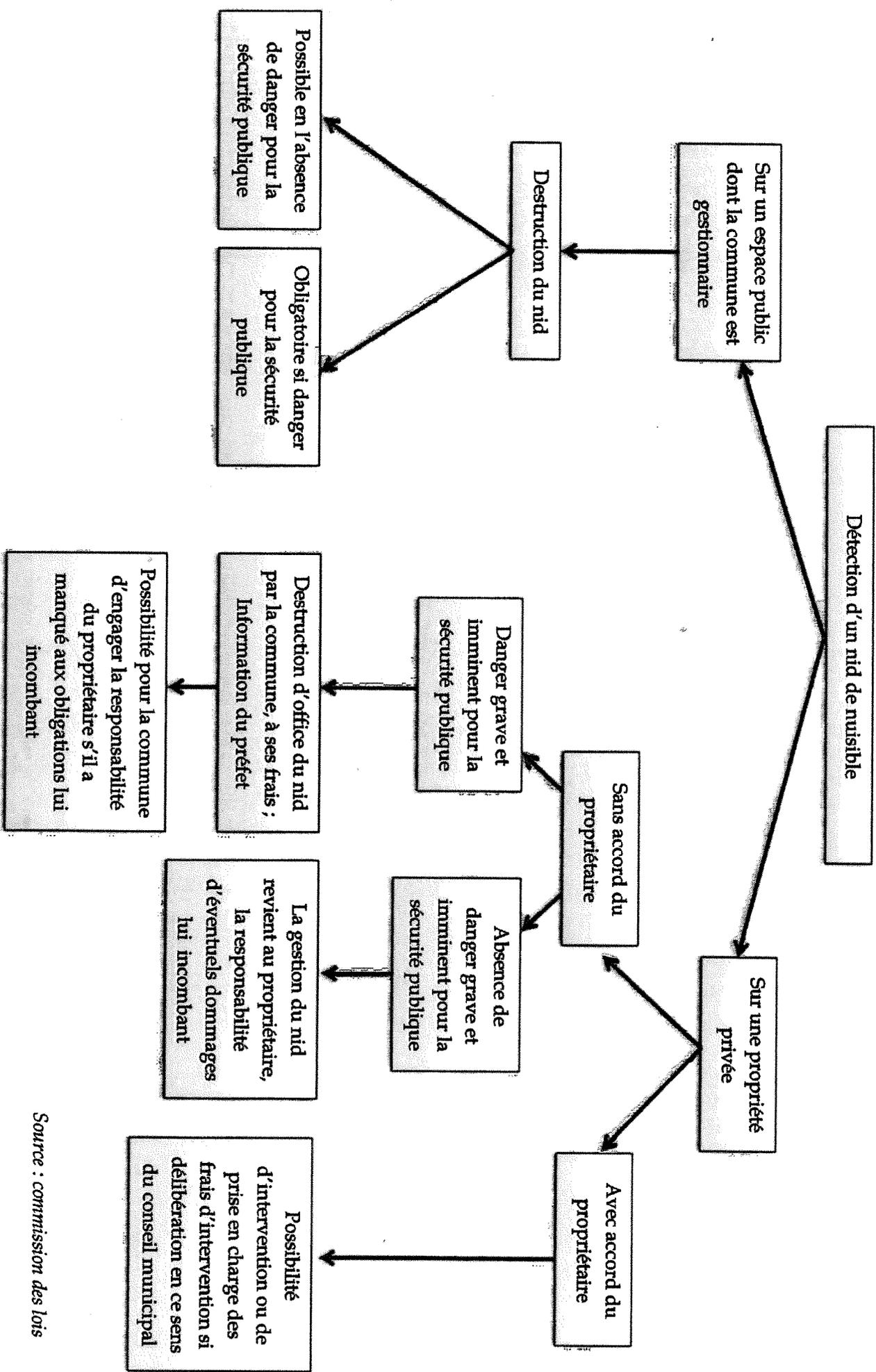


Une compétence étendue du maire au titre de son pouvoir de police générale



Source : commission des lois